

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1920)  
**Heft:** 1

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tre anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne et de l'Ecole Polytechnique fédérale.

Le secrétaire :  
EDM. EMMANUEL.

### Relèvement des tarifs des chemins de fer français.

Le 30 décembre, la Chambre française des députés a voté un article de loi « autorisant le ministre des travaux publics à homologuer un nouveau relèvement des tarifs de chemins de fer ». Au cours de la discussion générale qui précéda ce vote, un député socialiste, M. Léon Blum qui, jusqu'aux élections de novembre dernier fut maître de requêtes au Conseil d'Etat, et qui, de plus, est un critique dramatique et littéraire très en vedette, a défendu, d'après le *Temps*, cette thèse : « Les transports sont un service public : ce n'est pas aux usagers à en payer le prix, c'est aux contribuables. » Les postes sont aussi un service public en France et pourtant il ne paraît pas que la franchise de port des envois postaux y soit en vigueur. « Et vous savez comme on fait un bon paradoxe, disait Emile Faguet, à propos d'une théorie révolutionnaire du même M. Blum sur le mariage — ce n'est pas difficile : on prend une vérité de sens commun, et puis on la retourne comme un gant ; on en prend mathématiquement le contraire ; d'où il appert qu'un paradoxe étant une banalité retournée est aussi banal que la banalité elle-même. Donc M. Blum s'est dit : Si au lieu d'exiger des jeunes gens la virginité, *on ne l'exigeait pas* des jeunes filles ; et si l'on permettait aux jeunes filles, en les y conviant du reste, de faire les mêmes expériences d'amour que font les jeunes gens ? Homme et femme arriveraient au mariage dans les mêmes conditions, ce qui est le but cherché. Voilà la solution. »

Il est vrai que M. Blum aurait, toujours d'après le *Temps*, invoqué à l'appui de sa thèse l'argument impliqué dans cette question : « Fait-on payer l'usage de la route aux piétons et aux voitures ? » D'où il appert, pour parler comme M. Faguet, que ce que M. Blum revendiquerait en faveur des usagers des chemins de fer ce n'est pas la gratuité des trans-

ports mais bien l'exonération des péages dont bénéficient déjà les usagers des canaux et des rivières canalisées. Ce n'est, peut-être et même probablement, pas identiquement la même chose pour M. Blum, mais le journaliste, peu curieux de telles subtilités, a assimilé le service public d'enlèvement des ordures ménagères, par exemple, au service public des chemins de fer et de la gratuité de l'un il a inféré la gratuité de l'autre. Hélas ! l'humanité est dévorée par les sophismes comme Sylla le fut par les poux.

### Les chemins de fer des Etats-Unis rendus aux compagnies.

Une proclamation du président Wilson annonce que, le 1er mars prochain, les réseaux ferrés américains, qui avaient été réquisitionnés par l'Etat, feront retour aux diverses compagnies.

La date de transfert avait été primitivement fixée au 1er janvier, mais le retard apporté par le Congrès à l'élaboration de la nouvelle législation des chemins de fer a amené le président à ajourner ce transfert au 1er mars.

L'exploitation des réseaux ferrés par l'Etat s'est traduite par un déficit énorme, dû à trois causes principales, à savoir : majoration de 100 % des salaires, augmentation de 95 % des frais d'exploitation, et enfin majoration de 25 % seulement des tarifs !

### CARNET DES CONCOURS

#### Nouvel Hôtel de la Société de Banques Suisses, à Lausanne.

51 projets ont été remis en temps utile pour être soumis à l'appréciation du jury nommé pour juger ce concours.

#### Banque Populaire de la Broye, à Payerne.

La Direction de cet établissement a prolongé le délai pour la remise des projets jusqu'au 20 février 1920.

1 Voir notre article sur les *Chemins de fer des Etats-Unis et la guerre*, à la page 258 du *Bulletin technique* de 1919.

### Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Comité central . . .	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000 Fr.	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne . . . . .	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Saint-Gall . . . . .	Bâtiments administratifs	1 <sup>er</sup> mars 1920	20 000 et 5000 pour achats	Architectes saint-gallois.
Genève. . . . .	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Chaux-de-Fonds . .	Temple national	15 janvier 1920	7500	Architectes suisses.
Chaux-de-Fonds . .	Gr. salle Maison du Peuple	24 janvier 1920	15 000	Architectes suisses.
Zurich . . . . .	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000 Achat : 2000 par projet	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1919.
Berne . . . . .	Plan d'alignement et de construction	31 mars 1920	— 15 000 — et 1500 par projet acheté	Architectes bernois ou établis à Berne avant le 1 <sup>er</sup> janv. 1919.
Payerne . . . . .	Banque Populaire	20 février 1920	6000	Architectes vaudois ou suisses établis dans le canton dep. 5 ans